

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 février 2026

RENFORCER LA SÉCURITÉ, LA RÉTENTION ADMINISTRATIVE ET LA PRÉVENTION
DES RISQUES D'ATTENTAT - (N° 2180)

Adopté

N° CL65

AMENDEMENT

présenté par
M. Rodwell, rapporteur

ARTICLE 4

Au début de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« L'avant-dernier »

les mots :

« Le dernier »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur matérielle.